

Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire du Muretain Agglo

I. Analyse de l'évaluation de la qualité de l'air

1. L'air respiré sur le territoire

L'ATMO distingue l'air ambiant de l'air à proximité de trafic. L'air ambiant étant celui qui n'est pas exposé directement à des sources de pollution.

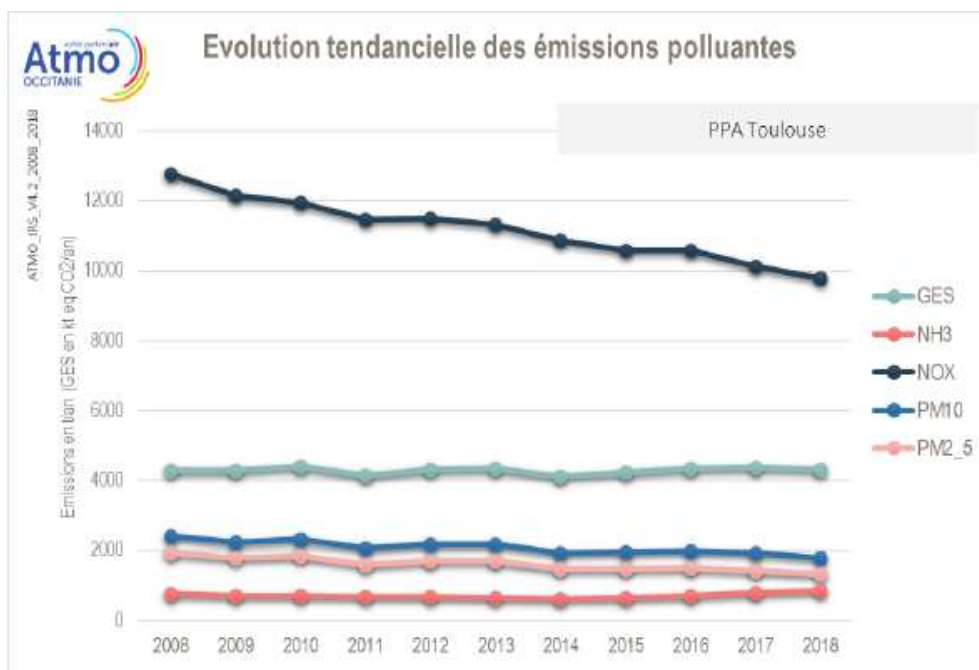


Analyse de l'air sur le département de la Haute Garonne en 2020

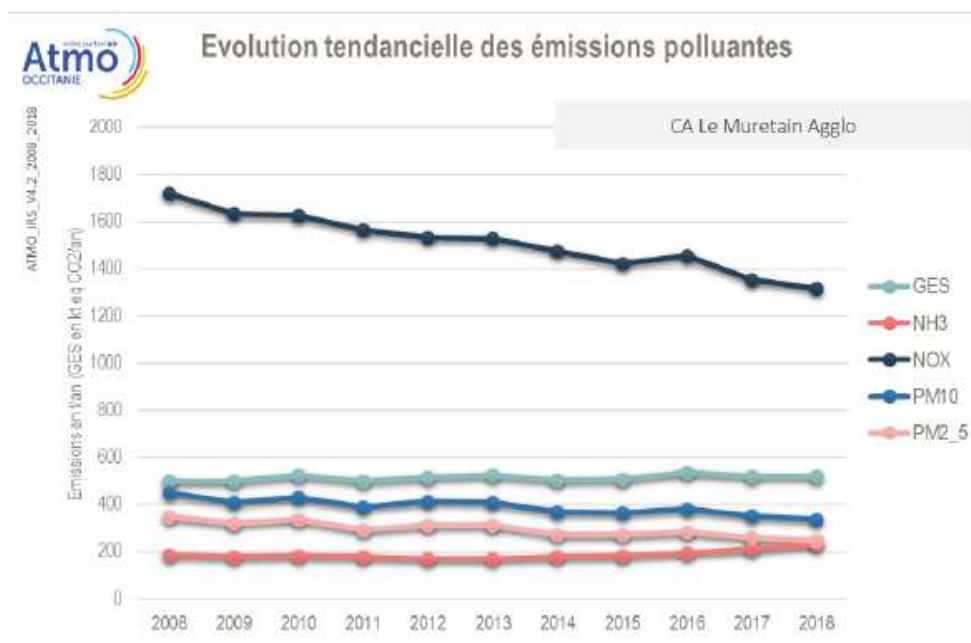
On observe dans une vue d'ensemble, pour l'air ambiant que la réglementation est assez bien respectée. Toutefois, pour la pollution aux particules inférieures à 2,5 micromètres ainsi qu'à l'ozone, les valeurs cibles sont dépassées. D'après le rapport de l'ATMO en 2019, dans l'ensemble de la région Occitanie les niveaux d'ozone n'ont pas respecté les objectifs de qualité, en raison du fort ensoleillement durant la période estivale de cette même année. Ce même rapport indiquait qu'une partie du territoire régional n'avait pas respecté non plus la valeur cible.

Pour ce qui est de l'air à proximité de trafic, sur 8 polluants observés 6 respectent la réglementation en vigueur. Les zones géographiques à proximité de trafic sont impactées par la pollution aux PM_{2,5} mais plus particulièrement, par la pollution au dioxyde d'azote (NO₂).

La pollution aux particules ne cesse de diminuer depuis 2008 sur l'ensemble de l'agglomération toulousaine et également sur le territoire du Muretain.

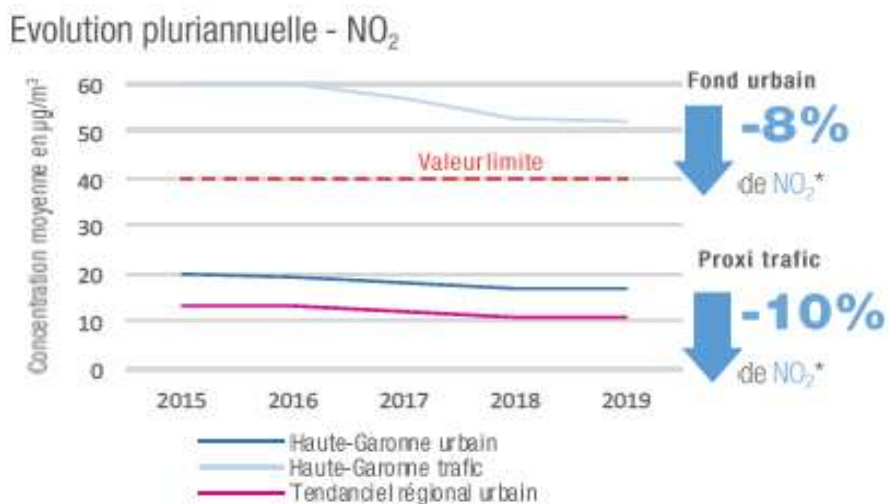


Evolution des émissions polluantes sur le territoire de l'agglomération Toulousaine



Evolution des émissions polluantes sur le territoire du Muretain Agglo

Même si l'on constate une diminution progressive de la pollution aux particules, l'objectif de qualité n'est pas respecté en 2020 pour ce qui concerne les PM_{2,5}.
Même constat pour le NO₂, qui est en baisse régulière depuis 2008, cependant l'évaluation de 2019 montre que sa valeur demeure toujours au-dessus de la valeur limite à proximité des principaux axes de trafic routier.



Evolution pluriannuelle de la pollution au NO₂ en Haute Garonne

2. Les sources de pollution

On distingue 4 types de polluants :

- les particules inférieures à 10 micromètres (PM₁₀),
- les particules inférieures à 2,5 micromètres (PM_{2,5}),
- les oxydes d'azote (NO_x)
- les gaz à effet de serre (GES).

Les motorisations plus modernes et les progrès technologiques ne suffisent pas à réduire les émissions globales de gaz à effet de serre. En effet, le **secteur des transports** a connu une hausse de 3 % par rapport aux 4 dernières années. En 2018, ce secteur représente 82 % des émissions de NO_x et 66 % des émissions de GES. Il est donc nécessaire de trouver des alternatives pour diminuer les émissions liées au trafic routier.

Les émissions de particules fines, les PM_{2,5} et PM₁₀ sont émises en grande partie par le **secteur résidentiel**. Ces émissions de particules sont principalement dues aux installations et différents modes de chauffages utilisés sur le territoire. La diminution d'émission de particules passe par l'amélioration des dispositifs de chauffage et l'accroissement des pratiques visant à limiter la consommation énergétique. C'est ce qui a permis la diminution des gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques.

Le **secteur industriel** n'est pas en reste, en 2017, il représentait 19 % des émissions de PM₁₀ et 21 % des émissions de PM_{2,5}. Les principales sources de pollution aux particules fines sur le territoire du Muretain Agglo sont les activités d'extraction (carrières, les sablières) et les fonderies.

II - Stratégie d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des polluants

Secteur résidentiel :

Les opérations de rénovation sont le levier principal pour réduire les consommations du secteur résidentiel.

L'objectif fixé est de rénover 21 % du parc de logements existants d'ici 2030. De 2030 à 2050, l'objectif double le pourcentage de rénovation est de 44 %

Près de 18,4 % des logements ont été construits avant 1970, soit avant la première réglementation thermique. Il serait donc plus pertinent de rénover les logements les plus anciens en premier.

Les pompes à chaleur font preuve d'efficacité énergétique, d'ici 2030 l'objectif est de munir 30 % des logements chauffés à l'électricité de pompes à chaleur et 50 % d'ici 2050.

Les émissions de CO₂ pourrait diminuer en s'orientant en grande partie vers des installations de chauffage au bois, notamment pour la conversion des chaudières fioul vers des chaudières biomasse. L'objectif est de remplacer 100 % des chauffages au fioul par du chauffage au bois d'ici 2050

Entre 2015 et 2050 la consommation d'énergie doit diminuer de 41 %.

Secteur Tertiaire :

Les bâtiments du secteur tertiaire ont des besoins en chauffage moins important mais des besoins en électricité spécifique¹ plus importants. Ainsi, la rénovation sur les bâtiments tertiaires n'est pas axée uniquement sur les usages thermiques mais aussi sur les autres usages comme l'électricité spécifique et la cuisson. Ces hypothèses prévoient une rénovation de 70% des bâtiments tertiaires d'ici à 2050

Globalement, les mêmes leviers qui ont été indiqués sur le secteur résidentiel peuvent être appliqués sur le secteur tertiaire.

Entre 2015 et 2050, globalement la consommation d'énergie doit diminuer de 31 %

Transport de personnes :

La réduction des distances moyennes de déplacement en voiture doit être de 1%/an, cela représente la diminution d'un déplacement moyen de 11 km aujourd'hui à 7.5 km en 2050. La réduction des déplacements pourra se faire grâce à un urbanisme organisé et réfléchi en ce sens mais aussi en favorisant les commerces de proximité et l'augmentation du télétravail.

Le territoire dispose d'un potentiel de méthanisation important qu'il peut être intéressant de mobiliser sur la mobilité et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Aujourd'hui sur le territoire national 70% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, la plupart en auto-solisme. L'objectif sur le territoire du Muretain est de développer le covoiturage et qu'en 2050 chaque trajet se fasse avec 2 à 3 personnes à bord.

De même que la mobilité active (vélo, marche, transport en commun) est à valoriser et à développer.

Entre 2015 et 2050 la consommation dans le domaine du transport routier doit diminuer de 77 %.

Le transport de marchandises :

La relocalisation de la production des produits consommés sur le territoire permettra la diminution des tonnages transportés.

De plus, le transfert de transport routier est surtout envisagé sur le transport ferré.

De la même manière que pour le transport de personnes, l'augmentation de l'efficacité énergétique des moteurs ainsi que le taux de motorisation alternative (GNV, électrique) permettent de réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Les consommations de produits pétroliers devront diminuer considérablement au profit du GNV et dans une moindre mesure de l'électricité.

Sur le secteur du transport des marchandises, les émissions de GES devraient diminuer de 39% d'ici 2050.

Industrie :

L'objectif en 2050 est de réduire considérablement une partie des consommations des produits pétroliers et du gaz au profit des énergies renouvelables et du bois.

Les émissions de GES du secteur industriel devront diminuer de 28 % .

Agriculture :

Le domaine agricole représente 43 % des émissions de GES sur le territoire du Muretain Agglo. Elles proviennent de la production de méthane (CH₄) et d'oxyde nitreux (N₂O) due à l'utilisation d'engrais azotés et à la digestion et la déjection des animaux d'élevage. L'évolution des pratiques culturales permettra de réduire ces émissions.

Ainsi en 2050 les émissions de GES dues au domaine agricole auront diminuées de **24 %**.

Déchets :

Le traitement des déchets émet des GES. Les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone impose des réductions de l'ordre de -30% pour 2030 et -75% d'ici 2050. Les émissions sont réduites par de nouvelles pratiques en matière de traitement des déchets mais aussi une meilleure valorisation et tri des déchets, et surtout des actions de prévention des déchets, des pratiques de consommations plus responsables.

III- Le plan d'action Air

Le Plan Air du Muretain Agglo est intégré au PCAET, il s'articule autour de 3 actions principales :

- engager un suivi de la qualité de l'air
- développer une mobilité durable
- encourager la modernisation des systèmes de chauffage dans les logements

1 – Suivre la qualité de l'air

L'action 512 du PCAET concerne la coordination et l'accompagnement vers la transition énergie climat sur le territoire. Elle a pour but d'animer et de suivre le (PCAET) en interne, au Muretain Agglo.

Un élément de cette action porte sur la connaissance de la qualité de l'air et le suivi de l'impact des actions sur les émissions de polluants. Pour cela, le Muretain Agglo bénéficie de l'aide de l'ATMO.

L'ATMO est l'organisme chargé, selon le code de l'environnement, de surveiller la qualité de l'air en Occitanie. C'est pourquoi, une convention a été signée le 13 juillet 2018 entre l'ATMO Occitanie et le Muretain Agglo.

Ainsi sur la période de 2018-2023, l'ATMO s'engage à étudier les niveaux de pollution et les sources de polluants liés aux activités du territoire mais aussi à l'accompagnement du Muretain Agglo dans l'élaboration et le suivi du Plan Climat Air Energie Territoire.

En contrepartie, la CA du Muretain s'engage à contribuer au financement du dispositif régional de la qualité de l'air par l'attribution d'une dotation budgétaire à ATMO Occitanie.

L'engagement du Muretain Agglo sur la qualité de l'air s'appuie sur une meilleure connaissance et une évaluation de la situation de la qualité de l'air localement, ainsi que sur l'évaluation de l'impact des actions. Il s'agit de :

- Suivre l'évolution des indicateurs d'émissions de polluants atmosphériques et GES sur le territoire et réaliser la cartographie des émissions à l'échelle du territoire
- Suivre l'évolution de l'impact des actions majeures portées par le territoire dans le cadre du PCAET
- Réaliser le bilan annuel de la qualité de l'air sur le territoire du Muretain
- Réaliser une campagne de mesures par tubes passifs NO2 (une séquence hivernale, une séquence estivale) au regard des enjeux mis en évidence
- Mettre en place une station de mesure temporaire pour 12 mois en milieu urbain de fond afin d'évaluer l'exposition moyenne de la population (2020)
- Réaliser une modélisation de la pollution atmosphérique à l'échelle du territoire

2- Développer une mobilité durable

La politique du Muretain Agglo en faveur de l'éco mobilité s'appuie sur 3 leviers :

Levier 2.1. Favoriser les modes doux et la multi-modalité

Action 211 - Promouvoir la pratique du vélo

Faciliter la pratique du vélo. Inciter les habitants à utiliser d'avantage le vélo. Recruter un ambassadeur vélo. Mettre en place d'une signalétique favorisant l'intermodalité

Action 212 - Adapter les aménagements à la pratique du vélo

Réaliser des cheminements cyclables conformément au schéma directeur cyclable, adapter les aménagements à la pratique grandissante du vélo (espaces partagés, zones de rencontres, équipements...).

Action 213 - Développer l'offre de transport collectif en coordination avec les autres AOM

- Renforcer la desserte ferroviaire de Portet et Toulouse : amélioration de la fréquence et de l'amplitude.
- Améliorer les dessertes sur les 4 gares du territoire : dessertes ferroviaires mais également bus et vélos pour encourager et faciliter une intermodalité vertueuse.
- Améliorer la performance des lignes bus fréquence et amplitude + création d'aménagements dédiés (couloirs bus): Linéo 5 (2019); linéo11 (2022) + lignes express Muret / Toulouse (2022) et Saint-Lys / Colomiers (2024).

Levier 2.2 Réduire les déplacements sur le territoire

Action 221 - Réaliser un schéma de développement des tiers lieux

En 2020, trois autres sites sont en cours d'étude : Roquettes, Labarthe et Portet-sur-Garonne.

Un travail est en cours avec le Conseil Départemental pour aider au financement pour l'aménagement des tiers lieux, mais également pour l'animation des sites.

Le Muretain Agglo soutient l'émergence de nouveaux tiers-lieux en aidant les communes ou les porteurs privés.

Action 223 - Promouvoir et développer le covoiturage

Modulation des fréquences de collecte des déchets / développement de la collecte en conteneurs enterrés permettant des volumes plus importants et des fréquences moindre

Action 224 - Rapprocher emploi et habitat

Faire du cœur économique (axe Portet - Muret) un levier de rééquilibrage du ratio habitant / emploi favorable à la réduction des trajets domicile-travail (agir sur les distances, les fréquences, le volume)

Réduire les distances entre résidence et emploi et ainsi réduire les flux de circulation

Requalifier et densifier les zones d'activités existantes pour limiter l'étalement urbain.

Amener de la formation sur le territoire en lien avec les besoins de nos entreprises.

Action 225 - Mettre en place une nouvelle organisation de travail au sein de l'Agglo

Mise en place du télétravail pour les agents dont les activités sont éligibles, élaboration d'un Plan Mobilité Employeur

Action 226 - Promouvoir les plans Mobilité Employeurs

Il s'agit de sensibiliser les entreprises et les amener à conduire des actions concrètes en faveur de :

- La promotion du vélo
- L'amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons
- L'encouragement à l'utilisation des transports publics
- L'aménagement des horaires de travail et le développement du télétravail
- L'incitation au covoiturage

Action 227 - réduire les phénomènes de saturation des axes secondaires

Etudier la pertinence de la mise en place d'une zone à faible émission liée à la mobilité (ZFE-m), conformément à la loi Climat et Résilience, sur le territoire du Muretain Agglo

Action 228 - Animer une réflexion avec les acteurs de la logistique

Identifier avec les acteurs de la logistique et de la livraison "dernier km" les leviers d'action pour optimiser / réduire les déplacements liées à ces activités et mettre en place une stratégie d'évolution pour une logistique durable.

Identifier au sein des ZAE des parcelles destinées à la logistique du dernier kilomètre

Levier 2.3. Accompagner la généralisation des véhicules à motorisation alternative

Action 231 - Poursuivre l'évolution du parc de véhicules du Muretain Agglo et des communes

Augmenter la part de véhicules à énergie alternative.

Faire émerger des stations de distribution de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) localement

Action 232 - Favoriser la sortie des carburants fossiles dans le transport de fret et de personnes

Favoriser la mobilité GNV en soutenant un ou plusieurs projets de station d'avitaillement en GNV.

Veiller à ce que le maillage du territoire en borne de recharge pour véhicules électriques réponde aux besoins d'usage, en lien avec les partenaires concernés.

Explorer les opportunités de participer au développement de la filière hydrogène vert sur le territoire

3- Accompagner la modernisation des systèmes de chauffage dans les logements individuels

Action 111 – Accompagner la rénovation des logements

Le Muretain Agglo a déployé un service de conseil et d'accompagnement en rénovation thermique pour les particuliers dotés de moyens humains en progression (1 conseiller en 2016, 2 conseillers en 2021, 4 conseillers en 2022). L'objectif du guichet est de réaliser 130 audits et d'accompagner 104 projets de rénovation en 2022, avec une montée en puissance progressive. Le besoin en rénovation est en effet estimé à 1100 rénovations de logements par an à l'horizon 2050 pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques du PCAET.

S'agissant de la qualité de l'air, la modernisation des systèmes de chauffage est un levier important pris en compte dans le conseil dispensé aux particuliers.